

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2009 COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mil neuf,

Le 26 mai à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain GREMILLON.

Etaient présents : Mmes Mrs Alain GREMILLON – Serge BERNES - Valérie GANOT HOCQ - Guy BEAULIEU – Alexandre DANGREMONT – Claude MEDARD – Christelle BADUEL- Josette TREMIER – Emilie PERROTEAU – Thierry LEFEUVRE – Xavier BOURRAUD – Christine CULERIER – Dominique DELANGLE – Michel MENAGER – Stéphane MOTA - Romuald POUILLET –

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : - Madame Monique MANE : Pouvoir à Monsieur Claude MEDARD
- Monsieur Jean Marc CHOPLAIN : Pouvoir à Monsieur Michel MENAGER

Madame Christine CULERIER a été élue secrétaire de séance.

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Budget Général : Décision modificative n° 2

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE du 29 Avril 2009.

Le compte rendu de la séance du 29 avril 2009 est approuvé à l'unanimité.

2- VENTE REMORQUE

20090501

Considérant l'offre de Monsieur Emmanuel SABIN , le Conseil Municipal décide de vendre la remorque, (devenue inutile aux services techniques de la Commune de Lombron depuis l'acquisition du camion benne) en l'état, au prix de 550 € TTC à Mr Emmanuel SABIN demeurant 9 rue de la Martinière à LOMBRON et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant.

3- ATTRIBUTION DE PRIX ECOLE PIERRE DE RONSARD

20090502

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Ecole Pierre de Ronsard une somme de 2 000 € pour l'année 2009 destinée à l'achat de prix pour les élèves de l'école. Cette somme est inscrite au budget primitif 2009 à l'article 6714.

4- VOIRIE COMMUNALE- Programme 2009

20090503

Suite à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise COLAS pour effectuer les travaux de voirie sur la C 404 (Buvinières 2^{ème} tranche) et C 408 (mitoyenne avec Sillé le Philippe). Le montant du devis s'élève à 49 530.55 € TTC.

5- PROJET DE MAISON MEDICALE : PREEMPTION MAISON 23 rue de la Chapelle

Après avoir visité la maison située au 23 rue de la Chapelle Saint Rémy, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la vente de cette propriété, s'orientant plus vers une construction neuve pour le projet de maison médicale dans des terrains appartenant à la Commune de Lombron.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de son entrevue avec la Société Mefran qui a fait part d'offres promotionnelles pour l'équipement de jeux extérieurs dans le cadre d'un déstockage.

Une discussion s'engage et il est demandé à la Commission Espaces Verts de définir un plan d'aménagement à terme de l'espace Alice et Ernest Guitton en tenant compte des différentes utilisations possibles (jeux pour enfants, sports, Ecole, manifestations locales, etc...).

Toutefois, considérant qu'il y a nécessité de commencer l'aménagement de cet espace, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (1 voix contre et 1 abstention) d'allouer un budget de 5 600 € TTC pour l'achat de mobilier et jeux extérieurs.

Le montant de cet investissement fera l'objet d'une décision modificative de budget lors d'un prochain conseil.

7- ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes ayant lieu le 7 juin 2009, le bureau de vote est ainsi constitué :

Président : Alain GREMILLON, Maire - Suppléant : Serge BERNES, 1^{er} Adjoint

Secrétaire : Thierry LEFEUVRE

Accesseurs Titulaires : Claude MEDARD – Josette TREMIER – Romuald POUILLET – Michel MENAGER

Les permanences sont ainsi définies :

8h - 10h30 : Valérie GANOT HOCQ – Alexandre DANGREMONT – Claude MEDARD

10h30- 13h00 : Josette TREMIER – Serge BERNES - Dominique DELANGLE

13h00- 15h30 : – Alain GREMILLON Stéphane MOTA – Romuald POUILLET

15h30- 18h00 : Jean Marc CHOPLAIN – Thierry LEFEUVRE – Michel MENAGER

8- ENQUETE PUBLIQUE AUTORISATION DE CARRIERE MONTFORT LE GESNOIS

Après avoir étudié le dossier d'enquête publique, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur la demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière sur la commune de Montfort le Gesnois.

En effet, compte tenu de la proximité de la commune de Lombron avec le site prévu pour cette carrière, les riverains habitants de Lombron subiront d'importantes nuisances sonores du fait de la centrale de malaxage et du passage incessant des camions (plus de 200 voyages par jour). De plus, ce trafic important entrainera une dégradation de notre voirie communale.

Considérant que la Commune de Lombron subira toutes les nuisances du chantier sans en tirer aucun avantage, une Commission de travail se réunira le 2 juin 2009 afin de définir quel type de requête il faut déposer auprès du Commissaire Enquêteur.

9- BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE n° 2

20090505

Afin de mandater la facture concernant le remplacement des barrières garde-corps du commerce 2 rue de la Chapelle (endommagées lors d'une livraison), le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de modifier les crédits de la façon suivante :

Nature : Dépenses

Article 21578 – Autre Matériel et outillage de voirie + 1 000.00 €

Article 2020 -- Dépenses imprévues - 1 000.00 €

10- INFORMATIONS DIVERSES

- Madame GANOT HOCQ présente une synthèse de l'étude faite par la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois dans le cadre du projet « Petite Enfance ».
- L'entreprise GOUGEON doit procéder à l'installation définitive du système de protection des circuits électriques de l'Eglise (installation provisoire suite à dommages électriques en 2008). Le montant du devis est de 1 542.84 € TTC et devra faire l'objet d'une décision modificative au moment du règlement.
- Des devis ont été demandés pour remplacer l'aspirateur qui sert à l'entretien de la mairie.
- ADSL

Sur proposition de la Commission Services à la Personnes et Technologies nouvelles, Monsieur le Maire va adresser un courrier au Conseil Général de la Sarthe, au Conseil Régional des Pays de Loire, et au Fonds Européen de Développement Régional demandant une subvention pour aider au financement d'un projet d'installation d'une fibre optique qui semble être la technique la mieux adaptée pour répondre aux besoins de la commune de Lombron.

Copie de ce courrier sera adressé à la Présidente de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois, au Président du Pays du Perche Sarthois, à Madame Karamanli, députée de notre circonscription et information de la démarche sera faite auprès de la population lombronnoise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.